

Epargne 3A

Des économies sur toute la durée grâce au 3^e pilier

Qu'est-ce que le compte Epargne 3A?

Epargne 3A est un compte épargne de type 3^e pilier A, rémunéré à un **taux très avantageux**, qui vous permet de constituer un **capital complémentaire pour la retraite** tout en bénéficiant d'une économie d'impôts intéressante*.

Vos avantages

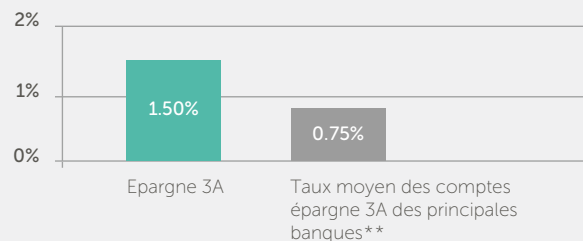
Avantages fiscaux dès la première cotisation

Les versements effectués sur le compte Epargne 3A sont déductibles du revenu imposable chaque année, dès la première cotisation. Pendant la durée du contrat, le capital constitué est exonéré d'impôts sur la fortune et sur le revenu ainsi que de l'impôt anticipé sur les intérêts. A l'échéance, une imposition réduite est appliquée au capital libéré.

Cotisations souples

Vous cotisez à votre rythme le montant souhaité, dans le cadre du plafond légal.

Taux de rémunération des comptes 3^e pilier A



Accès à la propriété facilité

Les avoirs déposés sur le compte Epargne 3A peuvent être utilisés en tant que fonds propres pour l'acquisition de votre résidence principale ou dans le cadre de l'amortissement indirect de votre crédit hypothécaire. Fiscalement, l'amortissement indirect est un choix très intéressant qui vous permet d'être doublement gagnant. N'hésitez pas à contacter nos spécialistes pour plus de détails.

Réalisation de vos projets

Le capital constitué sur votre 3^e pilier Epargne 3A peut être retiré à l'âge ordinaire de la retraite ou plus tôt pour la réalisation de vos projets aux conditions* de retrait anticipé suivantes:

- Achat de votre résidence principale
- Amortissement ou remboursement de votre prêt hypothécaire
- Lancement de votre affaire en qualité d'indépendant
- Etablissement définitif à l'étranger
- Départ à la retraite anticipée
- Autres*

Caractéristiques

Le compte Epargne 3A s'inscrit dans un pack bancaire :

- Taux de rémunération de 1.50%
 - Ouverture et tenue de compte gratuites
 - Approvisionnement gratuit via ordre permanent
 - Transfert depuis une autre institution de prévoyance simplifié
 - Compte soumis aux conditions de retrait prévues par l'OPP 3*
 - Combinaison possible avec un produit d'assurance ou avec le Portfolio 3A
- Cotisation dans le respect du plafond légal
 - pour les salariés affiliés à une caisse de pension: CHF 7'056.– par an
 - pour les indépendants non affiliés à une caisse de pension: 20% du revenu net d'exploitation, avec un maximum de CHF 35'280.– par an
 - Application du Règlement des frais de *Liberty 3a Fondation de prévoyance*
 - Maximum de 5 comptes par client

Bénéficiez de notre approche pour planifier votre prévoyance:

- Conseil sur la planification de votre prévoyance selon votre situation personnelle
- Calcul prévisionnel de votre rentre à la retraite
- Présentation de différentes solutions pour la constitution d'un capital retraite
- Optimisation de votre patrimoine à terme

Informations supplémentaires

Votre conseiller Crédit Agricole next bank reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller sur l'offre adaptée à vos besoins.

Retrouvez l'ensemble de nos taux sur notre site Internet www.ca-nextbank.ch/taux

* Voir l'OPP3: ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance.

**Sur l'échantillon de banques suisses sélectionnées par Crédit Agricole next bank...

Crédit Agricole next bank (Suisse) SA se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les prix et les prestations indiqués dans ce document. Cette offre de prévoyance est proposée en partenariat avec *Liberty 3a Fondation de prévoyance*.